

COMMISSION NATIONALE DES COURSES HORS STADE

Séminaire des Officiels Experts, OTN et Fédéraux

Odalys Résidences hôtelières Les Océanides

395, boulevard de la plage de l'Argentière 83250 LA LONDE-LES-MAURES

10-11 février 2018

Présidence Michel HUERTAS

Présents Jean Jacques CACHOU, Jean François DELASALLE, Alain FATHER, ,
Christine MANNEVY, Nicolas PIN, Martial BOUREZ, Bruno DAUNOIS,
Pierre MOURNETAS, Patricia MOURNETAS, Jean Marie GRALL,
Christian DELERUE, Jean Pierre CALLENGE, Raymond PRETAT, Didier
LUCAS, Gérard BRARD, Dominique LAZURE, Roland CORGIER,
Christophe DESNOES, Jean Pierre DUCASSE, Pierre FELT, Philippe
BRUNSWICHG, Michel NEGRE, Maurice MOREL, Pierre Yves
VIALARD, Jean SALOME, Daniel SIGONNEAU, Jean HENRI
PELLETIER, Chantal SECHEZ, Fernand SERVAIS, ISABELLE
MARECHAL

Invités Yannick FORMAL, Jean François ROUILLE

Mot d'accueil du président de la ligue PACA Jean François Rouillé représenté par Yannick Formal, Président de la CRCHS.

Le Président nous remercie pour notre présence et se dit heureux de nous accueillir.

Mot de bienvenue du Président de la CNCHS, Michel Huertas qui remercie tout particulièrement la Ligue PACA pour son aide financière, les référents pour le travail de préparation de ce séminaire ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence.

Il souhaite que ce séminaire soit un moment d'étude et de réflexion dans un cadre de convivialité.

Michel Huertas donne quelques informations sur la vie fédérale et présente la composition de la CNCHS pour l'olympiade en détaillant les différentes missions de celle-ci. Il explique également le rôle des groupes de travail et leur composition.

Intervention d'Isabelle Maréchal et de Michel Huertas (image de la FFA à travers les officiels sur les compétitions).

A travers tous les déplacements et les missions des officiels HS faites sur les différentes courses, nous rencontrons différents comportements des juges-arbitres, mesureurs et organisateurs. Nous vous proposons d'échanger ensemble pour dégager le savoir être, le bien vivre ensemble et lister le comportement adapté respectant la charte éthique de la FFA, ceci pour promouvoir le corps des officiels HS et l'image de la FFA.

Trois groupes (juges-arbitres, mesureurs et organisateurs) sont composés parmi les officiels présents pour dégager les qualités du juge-arbitre, du mesureur et de l'organisateur.

Le travail résultant des groupes est :

Groupe 1 juge-arbitre : comment voit-il le mesureur ? Elaboration d'un dossier complet et concis ; envoi du dossier à l'organisateur au plus tôt ; respect du travail des uns et des autres ; dialoguer

Comment voit-il l'organisateur ? Assurer les bonnes relations en amont, pendant et en aval ; bonne écoute ; diplomate ; disponible ; conseiller ; expliquer ; dialoguer ; rester dans son domaine de compétence ; faire un rapport concis ; savoir être

Groupe 2 organisateurs : comment voit-il le mesureur ? Être disponible ; conseiller (mise en conformité) ; être ponctuel ; être pédagogue ; être réactif pour élaborer le dossier ; être rigoureux ; être respectueux ; être prudent lors du mesurage.

Comment voit-il le juge-arbitre ? Être ponctuel ; impartial ; conseiller ; cohérent ; réactif pour le rédacteur du rapport ; compréhensif ; communiquer

Groupe 3 mesureurs : comment voit-il l'organisateur ? Être disponible ; accueillant ; connaître le parcours ; décisionnaire ; réactif ; écoute ; respect ; sécurité ; bienveillant ; patient.

Comment voit-il le juge arbitre ? Savoir lire le dossier de mesurage ; respectueux du travail effectué ; conseiller ; pédagogue ; bienveillant ; communication

➔ Pour le prochain séminaire, il est demandé à ce que ce travail soit répété et ajouté à la relation avec l'athlète

La charte éthique et de déontologie de l'athlétisme est distribuée en fin de réunion de travail.

Signature par les membres officiels HS présents de la charte d'éthique et de déontologie : « être officiel fédéral HS de la FFA c'est » : (voir pièce jointe).

Intervention JF Delasalle sur l'IAAF

Quoi de neuf à l'IAAF ?

1. Au niveau des records

Suppression des records du monde de 15km, 20km, 25km et 30km

Au niveau France idem, mais conservation des archives de performances

Ajout du 5 km comme distance officielle sur route, avec homologation de records à partir du 1/1/18

Au niveau France mise en place lors des labels 2019 (avec les mêmes règlements et barèmes que les autres distances de 10km ou semi).

2. Mise en place sur le site de l'IAAF d'une rubrique permettant aux administrateurs de mesurage de saisir les certificats de mesurage de toutes les courses mesurées par des mesureurs accrédités de l'AIMS-IAAF. Les caractéristiques techniques de dénivelé et séparation figureront sur le site permettant aux athlètes de savoir si les parcours permettent ou non la validation des records.

3. Les nouveaux compteurs Jones

Un anglais Phil Cook a mis au point une nouvelle version du compteur Jones en 2016, exactement sur le même principe que les anciens compteurs.

Ce compteur a été testé pendant un an avec succès au niveau de la fiabilité des résultats et s'avère beaucoup plus solide que les anciens compteurs. Ce nouveau compteur Jones-Cook est maintenant commercialisé.

➔ Il est disponible auprès de la FFA (commande à Dai Dam au prix de 160 euros) ou directement auprès du fabricant (site Internet Cook compteur).

Intervention JM Grall : procédure et document nécessaire pour homologation des records **Procédure d'homologation d'un record de FRANCE Courses sur route**

- ✓ Lorsqu'un Record de France est établi dans toutes les **conditions techniques** prévues par les Règlements internationaux et éventuellement les Règlements français spécifiques à l'épreuve et répondant aux critères ci-après.
- ✓ La qualification du jury est celle définie dans la section F, de la réglementation en cours de validité. Si la performance a été réalisée en France, le parcours doit avoir été mesuré par un Mesureur Officiel des Courses sur Route reconnu par la FFA et qui aura établi un PV de mesurage avec un numéro d'agrément.
Les points de départ et d'arrivée d'un parcours, mesurés le long d'une ligne droite théorique qui les joint, ne doivent pas être éloignés l'un de l'autre de plus de 50% de la distance de la course. La dénivellation en descente entre le départ et l'arrivée ne doit pas excéder en moyenne un pour mille, c'est-à-dire un mètre par kilomètre (0,1%).
- ✓ Un rapport de course rédigé par l'Officiel de Courses sur Route qui a assisté à l'épreuve en possession du dossier complet de mesurage et des cartes, doit authentifier le parcours sur lequel s'est déroulée la course comme étant bien celui qui a été mesuré, normalement en effectuant lui-même le parcours dans le véhicule de tête ou moto.
- ✓ Les Records de France de courses sur route établis sur une distance intermédiaire de la course devront satisfaire aux conditions de cette présente Règle. Les distances intermédiaires devront avoir été mesurées et marquées lors du mesurage du parcours et devront avoir été vérifiées conformément aux clauses (b), (c) et (e) ci-dessus.
Pour le Relais sur Route, la course devra être courue avec des étapes de 5km, 10km, 5km, 10km, 5km et 7,195km. Les étapes devront avoir été mesurées et marquées lors du mesurage du parcours, avec une tolérance de $\pm 1\%$ de la distance de l'étape, et elles devront avoir été vérifiées conformément aux stipulations de la Règle 260.28(e).
Contrôle antidopage conformément à l'article 18 de la section B, de la procédure d'homologation d'un record de France.
- ✓ Le parcours doit être expertisé (c'est-à-dire remesuré) dès que possible après la course, de préférence par un Mesureur Officiel des Courses sur Route, 3^e degré, reconnu par la FFA ou par un mesureur IAAF/AIMS "A" ou « B » autre que celui qui a effectué le mesurage à l'origine.

Le record peut-être proposé à l'homologation, par le juge-arbitre, après avoir renseigné le Procès-Verbal de Record Hors Stade, individuel ou EKIDEN en joignant : résultats, bandes chrono avec les temps au 100^{ème} de seconde, temps de passage, copie passeport/CNI athlètes. La nationalité de l'athlète doit répondre aux critères définis dans la section B § 17, de la réglementation en cours de validité.

L'ensemble des documents sera à adresser à la CNCHS, référent records.

NB : une nouvelle réglementation est en cours d'élaboration, prenant en compte les records sur 5 KM et l'abandon de ceux sur 15 K, 20 K, 25 K et 30 K, et autres modifications.

Intervention JJ. Cachou : la réglementation et les modifications, nouveau décret (voir diapo joint)

Intervention A. Father : Présentation des cahiers des charges (routes, trails) et les modifications (voir diaporama joint)

Intervention R. Corgier : le cross, les distances, les nouveautés (voir diaporama joint)

Intervention des référents par discipline : Trail, montagne, résultats, (voir diaporama joint)

Intervention C. Mannevy/ N.Pin : les sociétés de chronométrie (voir diaporama joint)

Intervention JJ. Cachou : les formations et examens, une cession de formation et d'examens aura lieu cette année : examen fédéral hors stade : 11 candidats et examen OTN Hors stade 5 candidats.

Questions diverses

- Le reclassement d'un coureur qui se trompe de parcours (Patricia Mournetas).
L'athlète est disqualifié.
- La prise en charge d'un accident ou incident lors d'un arbitrage avec son motard (qui est responsable, organisateur, motard ou arbitre).
- Positionnement de la FFA sur le remboursement des frais postaux lors de nos envois de remboursement d'arbitrage. Il y a une circulaire financière, les frais postaux ne sont pas indiqués donc non remboursés.
- Quelle sanction ou courrier au club ou à l'athlète lorsque celui-ci court sans dossard et s'en fait l'éloge dans les revues locales.
La personne accompagnée aurait dû être disqualifiée par le juge-arbitre.

Information sur les records attribués aux athlètes lorsqu'ils ont la double nationalité, la FFA le met en ligne on accorde un précédent record alors qu'il semble ne pas avoir été validé (Houilles cette année et Durban).

Julien WANDERS a réalisé 28' 02" à la Corrida de HOUILLES le 31 décembre 2012.
Ce chrono est meilleur que le record de France 28' 05" d'Abdellah BEHAR le 07.11.1999.
La juge-arbitre de l'épreuve a établi une demande d'homologation de record, transmise à la CNCHS, pour une éventuelle validation.

Entre-temps, sur le site de la FFA, la performance a été annoncée comme record de France.
Après de nombreux échanges et recherches concernant la carrière de cet athlète, il s'avère qu'il a participé, dans le passé sous les couleurs de la SUISSE, aux :

Championnats Juniors à Portland en 2014 Championnats du Monde de Cross Juniors à Guiyang en 2015.

En conséquence, au vu de la :

Réglementation des records de France. Version du 04.06.2016

§ 17 - Nationalité des athlètes

(c) Si un athlète possède la citoyenneté de deux pays (française et une autre), il peut détenir un record de France sauf s'il a représenté l'autre pays lors d'une compétition internationale officielle (Championnats du monde, Championnats Continentaux, Jeux Olympiques).
Le record n'a pas été validé (Non Homologué).

De plus, les 2 autres records :

10km JM – 28'49'' – Berlin, 11.10.2014, 10km EM – 28'11'' – Durban, 28.11.2016.
ont été considérés comme non valables, tout comme les récents 28'02'' sur 10 km à Houilles, lors du Bureau Fédéral réuni le 11 janvier 2018.
Le tableau des records a été mis à jour.

Il est à noter qu'une nouvelle réglementation, est en cours d'élaboration, prenant en compte les records sur 5 Km et l'abandon du 15Km, 20Km, 25Km et 30Km.

Jean-Marie GRALL

Question d'actualité :

Au vu des récentes informations concernant les courses de 24 heures et d'ultra-Runner (Robert Young était un tricheur) je souhaiterais que nous abordions ce sujet dans le cadre de notre mission d'arbitrage, pour nous donner des directives et des procédures de contrôle adaptées aux spécificités de ces compétitions.

Un certain nombre de tricheries ont été mises en évidence. Il faut faire le pointage avant le passage à leur stand et à l'autre extrémité.

Faire un point particulier sur le classement par équipe (mutés et étrangers) surtout dans le cadre d'une création d'un club.

Dans les classements par équipe les clubs ont droit à 1 muté ou un étranger. Pour les Ekidens c'est 2 mutés ou étrangers.

La règle est la même pour tous les clubs (nouveaux ou pas). Un nouveau club durant 1 an, ne peut compter que sur des nouveaux licenciés pour constituer une équipe.

Lors de l'export du fichier des licenciés, un code indique qu'ils sont mutés.

En revanche, il ne me semble pas normal qu'un athlète venant d'un club radié soit considéré comme muté. L'athlète ayant été obligé de changer de club. A ce jour, le siffa le note muté.

Jean Marc Garcia

Quel est le nom de la ville que l'arbitre doit mettre sur son dossier de mesurage, ville d'arrivée ? ville départ ? la ville doit être la même que sur le CTM et sur Calorg, ce qui n'est pas le cas systématiquement dans les courses de ville à ville ;

- sur CALORG, c'est l'organisateur qui saisit
- sur le CTM, c'est la ville d'arrivée.

Mesurages des parcours de marche Nordique (label Nat.), car à ce jour, rien n'est précisé sur le sujet.

La réponse est dans la réglementation visible sur le site FFA.

Concernant le mesurage des Parcours MNC et MNCN labels : Nat ou rég FFA, il est précisé dans le guide des labels : se référer aux règlements MNC.

Si vous consultez le cahier des charges MNC il est prévu : un dossier de mesurage officiel devra être fourni pour obtenir le label.

La MNC suit les règles officielles du Hors stade : courses sur route et trail, etc.

À ce jour, nous n'avons pas de divergences sur ce point et nous sommes à la disposition des organisateurs pour échanger.

Les Ligues, (voire les Comités), ont-elles toute latitude pour faire payer aux clubs les engagements aux quarts et demi-finales de cross ? Martial BOUREZ

C'est un problème local.

- ✓ La réglementation pour les joelettes précise que celles-ci doivent être derrière les coureurs. Les 6 accompagnateurs autorisés sont porteurs de dossard mais ne sont pas intégrés au classement, seule la joelette étant prise en compte, pourquoi ? Ils sont pénalisés au départ et ils effectuent la totalité du parcours. Quand les joelettes partaient devant cela semblait justifié car ils pouvaient fausser les temps. Avec la nouvelle réglementation, même si l'un d'eux faisait la course sans suivre la joelette, son temps ne serait pas usurpé. D'ailleurs, certains organisateurs n'appliquent pas ce règlement.

Ce point sera remonté à la CNCHS.

- ✓ Un certain nombre d'organismes mettent leurs résultats en ligne et ne les affichent plus. Dans ce cas, la réglementation n'est plus adaptée. Que deviennent les 30 minutes de délai pour les réclamations ? Comment se positionne la CNCHS par rapport à cette volonté de ne pas changer et de ne pas respecter la réglementation de la part de l'organisateur ? Les résultats en ligne peuvent-ils être pris en compte dans le délai des 30 minutes, moyen moderne qui n'existait pas à l'époque de notre réglementation ?

Ce point sera remonté à la CNCHS.

- ✓ Il serait bon d'évoquer le pourcentage de surface molle sur un parcours mesuré et ce qu'on entend par surface molle ; les chemins en stabilisé ou les chemins en « grave », comment sont-ils acceptés dans nos mesurages ? Ce sujet a été abordé en réunion de CTM mais il serait souhaitable qu'on en parle pour donner une information commune à tous nos collègues mesureurs.

Le groupe de travail mesure va travailler sur cette demande.

- ✓ Une nouvelle mouture du « Mesurez dit-il » vient de sortir ; pourquoi ne pas faire un point sur les grands changements qui y figurent pendant que nous sommes tous ensemble ?

L'ajout d'un mesurage parcours de 24H. Intégration d'une page sur le GPS. Des exercices nouveaux.

- ✓ Des badges pour les officiels fédéraux, OTN et experts internationaux sont demandés et vont être réalisés.

- ✓ Un FAQ (livret de recensement des questions) va être mis en place.

Michel HUERTAS

Christine MANNEVY

Fédération Française d'Athlétisme

*Séminaire des Officiels
Experts – OTN et Fédéraux*

83250 LA LONDE-LES-MAURES
10 et 11 Février 2018

LES LABELS FFA

❑ **Chronologie**

- Inscription Calorg et demandes par les organisateurs avant le 31 Mai, pour l'année N+1,
- Vérifications et validations par les CDCHS,
- Vérifications et validations par la CRCHS,
- Vérifications et validations par la CNCHS.

LES LABELS FFA

□ Les niveaux de labels

- International,
- National,
- Régional,
- Départemental (1).

(1) ne donne pas lieu à qualification aux CF,
ni aux points FFA.

LES LABELS FFA

❑ *Les différents types de labels*

- Labels Route (distances officielles ou non)
- Labels Nature (Trail Court ou Long –
KV – Montagne)
- Labels Marche Nordique
- Labels Cross

LES LABELS FFA

❑ **Textes de références**

- Un guide par type de label, sur lequel on trouve :
 - toutes les indications,
 - tous les critères,
 - toutes les contraintes et les obligations pour obtenir et conserver un niveau de label.

LES LABELS FFA

□ **Indications**

- Tous les labels sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- Tous les labels sont validés pour une seule année,
- Un label ne peut être accordé qu'à une structure fédérale (Club, CDA ou Ligue),
- Une structure fédérale peut apporter un support technique à un organisateur non FFA, en se déclarant support de l'organisation dans Calorg,
- Un label ne peut être accordé lors de la première édition d'une épreuve.

LES LABELS FFA

□ **Critères**

- Ils sont nombreux et différents suivant les types de labels,
 - Ils sont différents suivant le niveau de labels,
 - Ils sont différents suivant le type d'épreuve.
- voir les détails sur les guides respectifs -

LES LABELS FFA

❑ les Contraintes et les Obligations

- Le respect de la réglementation fédérale,
- Le respect et l'application des différents critères propres à chaque niveau des labels,
- Un bon rapport des Juges-Arbitres Hors Stade.

.

LES LABELS FFA

□ Le Rapport

Il est le seul document établi à la suite d'une épreuve labellisée, d'où son importance pour :

- l'organisateur,
- la CRCHS
- et la CNCHS.

Pour cette raison, son délai de transmission doit être compris entre 8 jours à 1 mois.

LES LABELS FFA

- **Le Rapport** (suite)

L'organisateur doit tenir compte de toutes les remarques, positives et négatives, pour les éditions futures.

La CRCHS doit également en tenir compte, avec un regard particulier sur l'application de la réglementation en général et, des règles particulières s'appliquant à l'épreuve suivant le Guide des labels concernés.

La validation, pour l'épreuve de l'année N+1, ne pourra être effectuée sans le respect des règles et critères figurant sur les Guides.

LES LABELS FFA

❑ **Le Rapport** (suite)

La CNCHS en tiendra compte, mais elle tiendra également compte de la décision prise par la CRCHS en ce qui concerne la validation de l'épreuve pour l'année N+1.

S'il y a un désaccord entre les deux structures, des contacts et échanges devront permettre de solutionner le cas, au mieux des intérêts de tous.

Pour statuer sur la demande de label, la CNCHS étudiera les rapports et résultats des deux dernières éditions ainsi que ceux de l'année en cours.

❑ Quelques critères et conditions des labels sportifs

- Respect des règlements FFA,
- Points cotation par type d'épreuve (pour les labels route),
- Niveau des athlètes (pour les labels route),
- Nombre de nationalités représentées dans les classements (100 premiers H et 50 premières F - pour le label International route),
- Jury formé d'officiels qualifiés,
- Rapport d'arbitrage favorable,
- Composition du jury format logica,
- Jury FFA (accueil, hébergement et restauration),
- Dossards distinctifs H&F,
- Validité du mesurage du parcours (pour les labels route),
- Mesurage des épreuves.

❑ Quelques critères et conditions des labels

CHRONOMETRAGE ET RESULTATS

- Utilisation des puces téléchronométriques,
(pour les labels INT et NAT route et NAT nature)
- Chronométrage manuel,
- Envoi des résultats format Logica (sous 48 heures),
- Temps réel obligatoire (pour les labels INT et NAT route),
- Loi informatique et libertés (loi n°78-17 du 11 janvier 1978).

❑ Quelques critères et conditions des labels routes

- Afin de garantir la régularité des compétitions avec épreuves multiples, l'attribution de label sur une ou plusieurs de ces épreuves sera fait sur étude des parcours et horaires ;
- Ex : le départ des épreuves en relais (semi-marathon, marathons ou autres) devra être donné avec un délai minimum de 30 minutes ;
- Les joélettes devront partir à l'arrière des courses, affectées d'une seule puce et des dossards limités à 6 porteurs ;
- Les frais de déplacement du Juge arbitre régional, sur un label National, seront pris en charge par la CNCHS.

❑ Quelques critères et conditions des labels nature

Les trails découvertes peuvent demander au maximum un seul label régional ;

Le nombre de labels nationaux étant limité, une même compétition (hormis les Championnats de France) ne pourra avoir qu'un label national ;

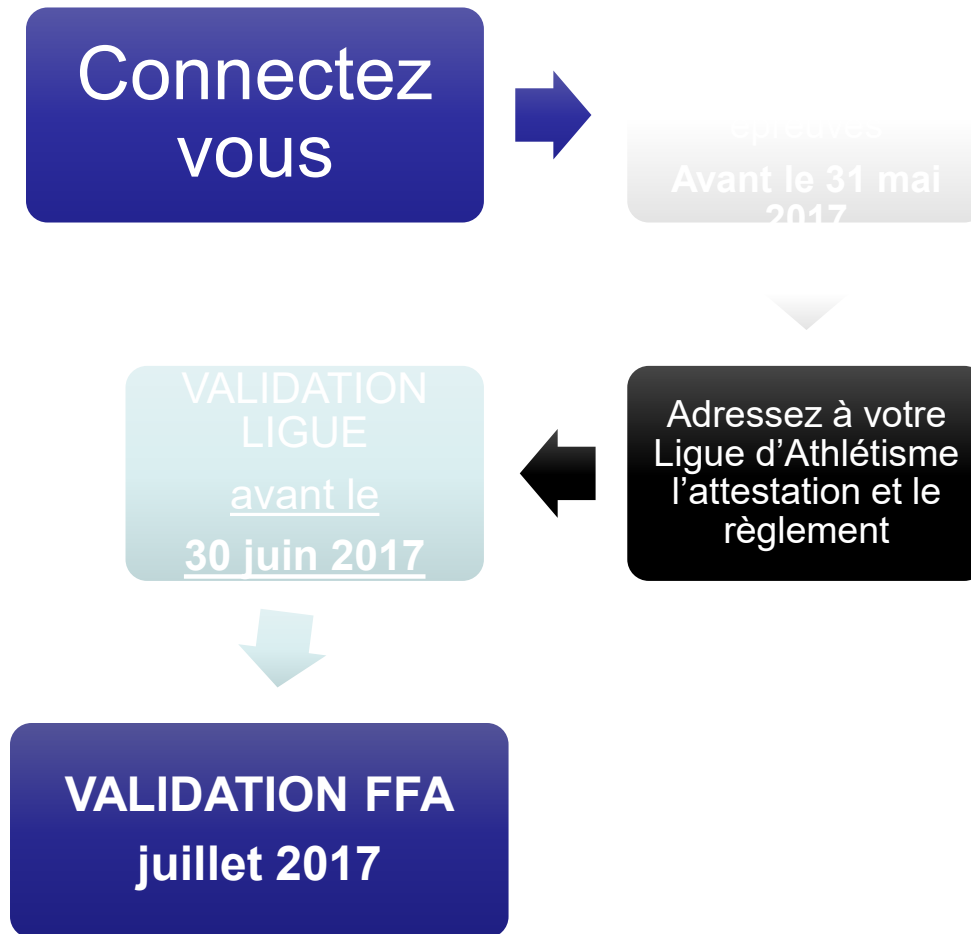
Afin de garantir la régularité des compétitions avec épreuves multiples, l'attribution de label sur une ou plusieurs de ces épreuves sera faite sur étude des parcours et horaires ;

Ex : le départ des trails en relais devra être donné avec un délai minimum de 30 minutes.

❑ Quelques critères et conditions des labels nature

- Infos : Les modifications des distances concernant les courses en montagne, seront à valider par la Fédération,
- **Hormis pour les Championnats de France, les fonctions de chronométreur et de starter pourront être assurées par un licencié FFA ne possédant pas de diplôme d'officiel,**
- Les frais de déplacement du Juge-arbitre régional, sur un label National, seront pris en charge par la ligue

Inscriptions sur Calorg





**#VIVRE
ATHLE**

**SEMINAIRE
DES FEDERAUX 2018**



LA REGLEMENTATION HORS-STADE et ECHANGES SUR L'ARBITRAGE



Retour sur quelques points de la
règlementation 2017



CLASSIFICATION DES PARCOURS MESURES (lettre A, B, C, D)



PARCOURS DE TYPE A

- ✓ La course ne descend pas de plus d' 1m par km
- ✓ De plus la séparation doit être inférieure ou égale à 50%. (Exemple : 5km max à vol d'oiseau entre le départ et l'arrivée pour un 10km, 10.5km maxi pour un semi-marathon)

Conséquences :

Si l'épreuve a obtenu un label pour l'édition concernée, elle permet :

- d'établir un record,
- une meilleure performance,
- d'apporter des points à son club,
- de réaliser un minimum qualificatif pour les championnats de France dans le cas de 10km, semi-marathon ou marathon.



PARCOURS DE TYPE B

- ✓ La course ne descend pas de plus d' 1m par km
- ✓ Mais la distance séparant le départ et l'arrivée est supérieure à 50% de la longueur de la course. (Exemple: plus de 5 km pour un 10km, plus de 10.5km pour un semi)

Conséquences :

Si l'épreuve a obtenu un label pour l'édition concernée, elle permet :
d'établir, une meilleure performance, d'apporter des points à son club ; de réaliser un minimum qualificatif pour les Championnats de France dans le cas de 10km, semi et marathon.

En revanche, un record ne pourra pas être validé sur ce type de parcours.



PARCOURS DE TYPE C

✓ La course descend de plus d' 1m par km.

Conséquences :

Si l'épreuve a obtenu un label pour l'édition concernée, elle permet :

- d'apporter des points à son club,
- de réaliser un minimum qualificatif pour les championnats de France dans le cas de 10km, semi-marathon et marathon.

En revanche, un record ne pourra pas être validé sur ce type de parcours.

Une meilleure performance apparaîtra dans le bilan aux conditions favorables.



PARCOURS DE TYPE D

✓ La course ne se déroule pas sur une distance officielle (10km, 15km, 20km, 25km semi-marathon, marathon, 100km, 24h)

Conséquences :

Ce type d'épreuve ne permet pas :

- d'établir un record,
- ni une meilleure performance,
- ni d'apporter des points à son club,
- ni de réaliser un minimum qualificatif pour les Championnats de France.



Temps réel et officiel



Validation des performances par utilisation d'un système de chronométrage à transpondeurs :

Le temps officiel est le temps qui s'est écoulé entre le coup de pistolet et le franchissement de la ligne d'arrivée par l'athlète.

Le temps réel est le temps établi entre le passage sur la ligne de départ et la ligne d'arrivée par un système de chronométrie par transpondeurs disposant d'un équipement d'enregistrement (tapis et/ou antennes) sur la ligne de départ ET sur la ligne d'arrivée

Le temps réel est pris compte sur toutes les épreuves, quel que soit le nombre d'arrivants sous réserve :

- Qu'il y ait un système de détection au départ ;
- Que le temps réel soit arrondi à la seconde supérieure ;
- Que le système de détection soit placé à proximité immédiate de la ligne de départ afin que le temps réel soit égal au temps officiel pour les athlètes en première ligne au départ.

Les classements individuels et par équipe seront effectués sur le temps officiel. Les 2 temps sont affichés sur les sites Internet athle.fr, jaimecourir.fr, ainsi que sur la fiche acteur.

Le temps réel est pris en compte pour la gestion des records, des bilans, des points clubs, des qualifications aux championnats de France (sous réserve que la course possède un label Régional, National ou International)

Attention : Si un record de France junior, espoir et/ou senior est battu ou égalé, seul le temps officiel sera retenu.

La prise en compte du temps réel ne concerne pas les courses de relais sur route (Ekiden par exemple)



Texte en conflit avec le départ en vague

Epreuves à départs en vagues : les temps attribués sont ceux correspondant au temps écoulé entre le départ de la vague et le franchissement de la ligne d'arrivée. Le classement sera réalisé en fonction du temps réalisé par les athlètes, lu au 1/10 de seconde et arrondi à la seconde supérieure. Ce temps sera, lorsqu'il est disponible, le temps réel tel que défini supra. En cas d'égalité de temps, il ne sera pas procédé à départage.

TEXTE A MODIFIER POUR LA REGLEMENTATION 2019



Evolution à venir de la réglementation 2019

- **les records sur 15, 20, 25 et 30 km ne seront plus reconnus ;**
- **apparition du 5km sur les distances officielles :**
 - **reconnaissance des records pour cette distance au niveau IAAF,**
 - **distance entrant dans les label France à partir de Janvier 2019,**
 - **reconnaissance des records de France en décembre 2019 sur les courses labellisées de l'année.**



**#VIVRE
ATHLE**

**SEMINAIRE
DES FEDERAUX 2018**



Point sur les licences autorisant la participation à une compétition.

Règlementation 2018 II-A-4



RAPPEL DE LA REGLEMENTATION CONCERNANT LES LICENCES AUTORISEES

Les licences acceptées sont de deux sortes :

1. Celles acceptées telles quelles :
 - o FFA (athlétisme et Pass « J'aime courir »)
 - o Triathlon
 - o Course d'orientation
 - o Pentathlon Moderne
2. Celles nécessitant la mention : athlétisme, course à pied ou sports en compétition....
 - o Ce sont les licences des Fédérations Multisports Agréées « Jeunesse et Sports »

**Les autres licences ne sont pas acceptées.
Les licences étrangères ne sont pas acceptées.**



Pour aller un peu plus loin....

1. Les licences acceptées telles-queelles car la courses à pied fait partie de la discipline



LA COMPLEXITE DES LICENCES AUTORISEES Exemple de la durée de validité

FFA



FFA Pass J'Aime Courir



Triathlon



Course d'Orientation



Pentathlon Moderne





LA COMPLEXITE DES LICENCES AUTORISEES

Les différentes licences FFA
et les risques de confusion



Licences FFA permettant de participer à une compétition de course à pied



LICENCE 2017/18 1640615
Athlète Compétition
ERIC LEVACHER
Né(e) le : 29/01/1970 Sexe : M
Nationalité : FRA Expire le : 31/08/2018
N° Club : 034021
Club : US SETE ATHLETISME
INFORMATION ASSURANCE : 0 800 886 486
FFA ASSISTANCE : 05 49 34 88 27



LICENCE 2017/18 1844428
Athlète Running
ALAIN TROSSERO
Né(e) le : 15/02/1965 Sexe : M
Nationalité : FRA Expire le : 31/08/2018
N° Club : 026010
Club : CLUB 26 ALLAN
INFORMATION ASSURANCE : 0 800 886 486
FFA ASSISTANCE : 05 49 34 88 27



LICENCE 2017/18 1340434
Athlète Entreprise
MARIO FROUEL
Né(e) le : 26/01/1965 Sexe : M
Nationalité : FRA Expire le : 31/08/2018
N° Club : 075033
Club : US METRO TRANSPORT (PARIS)
INFORMATION ASSURANCE : 0 800 886 486
FFA ASSISTANCE : 05 49 34 88 27

Licences FFA ne permettant pas de participer à une compétition de course à pied



LICENCE 2017/18 1908829
Athlète Encadrement
YVA ORZE DE OLIVEIRA
Né(e) le : 22/10/1978 Sexe : F
Nationalité : FRA Expire le : 31/08/2018
N° Club : 971111
Club : INTERGENERATION RUNNERS
INFORMATION ASSURANCE : 0 800 886 486
FFA ASSISTANCE : 05 49 34 88 27



LICENCE 2017/18 1949721
Athlète Santé
CERT VAN DER VLOEDT
Né(e) le : 22/02/1968 Sexe : M
Nationalité : BEL Expire le : 31/08/2018
N° Club : 013167
Club : S/L LES JOGGEURS AUBAGNAIS
INFORMATION ASSURANCE : 0 800 886 486
FFA ASSISTANCE : 05 49 34 88 27



2. Les licences des Fédérations multisports
«Jeunesse et Sports » acceptées à condition
qu'apparaisse la mention :
Athlétisme, Course Hors-Stade, Sports en
compétition ou Course à Pied.

C'est une question récurrente et un réel casse-tête
pour les organisateurs de courses Hors-Stade.



Exemple de la FSGT

Deux licences pour la FSGT :

- une par année civile (Janvier à Décembre)
- une par saison de Septembre à Août

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
FSGT Comité FSGT 13 Saison : 2018

AMICALE SPORTIVE MARSEILLAISE DU VIEUX PORT

PHOTO
À COLLER

Nom : A
Prénom : AHCENE
Date de naissance : 22/03/1960
LICENCE OMNISPORT
Catégorie : Adulte
N° : 436278
Sexe : M Assurance : Oui
Date de validation : 22/01/2018
Certificat médical présenté : oui ☐ non ☐
Certificat médical recadré : oui ☐ non ☐
Signature :

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
FSGT Comité FSGT 13 Saison : 17 / 18

AMICALE SPORTIVE MARSEILLAISE DU VIEUX PORT

PHOTO
À COLLER

Nom : ~~XXXXXXXXXX~~
Prénom : ~~XXXXXXXXXX~~
Date de naissance : 21/07/1954
LICENCE OMNISPORT
Catégorie : Adulte
N° : 25954
Sexe : M Assurance : Oui
Date de validation : 11/09/2017
Certificat médical présenté : oui ☐ non ☐
Certificat médical recadré : oui ☐ non ☐
Signature :

Le verso de la licence doit comporter le timbre « athlétisme » :

Une seule licence pour toutes les activités

La FSGT est une association qui a pour but en pratiquant et développant d'une façon rationnelle les exercices physiques et en utilisant judicieusement les loisirs, de préserver et améliorer la santé et les capacités physiques de ses adhérents, d'inculquer à ceux-ci des principes de camaraderie, de discipline et d'honneur, de les préparer à leur rôle de citoyens au service d'une République loïque et démocratique (art.1 des statuts FSGT).

FSGT **SPORT** **PLEIN** **AIR**

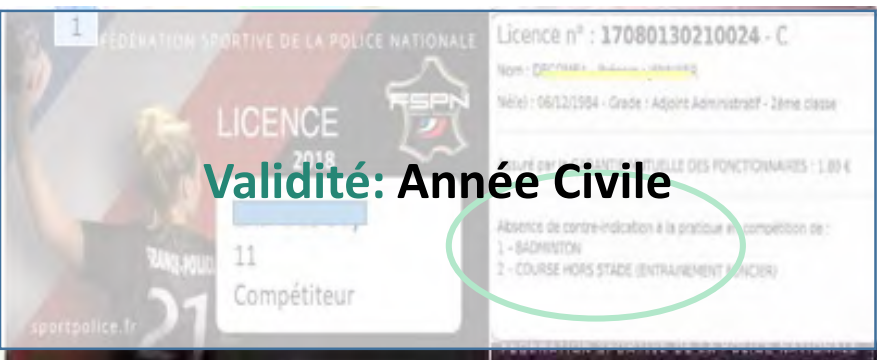
FSGT - ATHLÉTISME
Présentation ACIPAPS
(absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition)

Marquage Assurance : 01 43 16 60 70

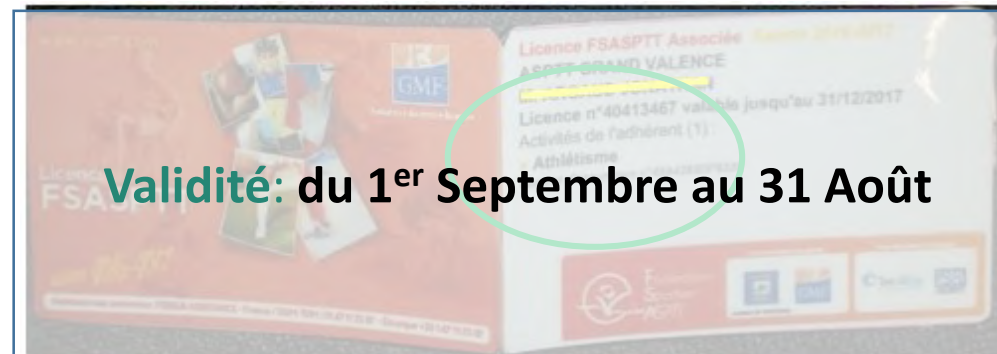


Quelques autres exemples.....

F.S. Police Nationale



A.S.P.T.T.



Retrouver la discipline précise en compétition UFOLEP





Un dernier exemple.....

F. F. du Sport d'Entreprise

SAISON 2016-2017		Ligue : L16 LIGUE REGIONALE PARIS-ILE-DE-FRANCE
Photo	☒ Dirigeant	Club : 9102 ASSOCIATION SPORTIVE GEA GRAND RUE
	☒ Praticant	Licence Fédérale n° 074-46
	☐ Arbitre	Sport(s) pratiqué(s) : ATHLETISME
Nom : THIEYACINE		
Prénom : THIEYACINE		
Date de naissance : 30/12/1974		Signature 
Sexe : Homme Primo licence		
Licence éditée le : 12/05/2017 (valable jusqu'au 31/12/2017)		



Ce ne sont que quelques
exemples...la liste des fédérations
agrées est un peu plus longue...

Comment la retrouver?



RAPPEL DU LIEN POUR ACCES A LA LISTE DES FEDERATIONS AGREEES



The screenshot shows the FFA website's navigation menu. At the top, there are five main categories: PERFORMANCE, SANTÉ / LOISIR, JEUNES, FÉDÉRATION, and a gold medal icon. A red arrow points to the 'FÉDÉRATION' category. Below this, the 'FÉDÉRATION' section is expanded, showing a list of links. A red arrow points to the 'PARTIE OFFICIELLE' link. Under 'PARTIE OFFICIELLE', there is a list of official texts, including 'STATUTS (au 30-04-2016)', 'RÈGLEMENT INTÉRIEUR (au 15-04-2017)', 'RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (au 30-06-2017)', 'RÈGLEMENT FINANCIER (2005)', 'CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2016-2017 (au 09-06-2016)', 'CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2017-2018 (au 14-06-2017)', 'CIRCULAIRES FINANCIÈRES 2017 (à partir du 1er mai 2017)', 'RÈGLEMENT SPORTIF (RÈGLES TECHNIQUES DES COMPÉTITIONS) 2012-2013', 'RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE (2017)', 'CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE L'ATHLÉTISME (2014)', 'RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE (2016)', 'ASSURANCES', and 'RÈGLEMENTATION DES RECORDS (2016)'. Each link has a 'Voir' button next to it.

PERFORMANCE **SANTÉ / LOISIR** **JEUNES** **FÉDÉRATION**

LA FÉDÉRATION

PARTIE OFFICIELLE

TEXTES OFFICIELS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PV ET CIRCULAIRES
FORMULAIRES
ASSURANCES
INSTALLATIONS / MATÉRIEL
AGENTS SPORTIFS
DÉCISIONS DISCIPLINAIRES
DIFFÉRENTES LICENCES

TEXTES OFFICIELS

Statuts (au 30-04-2016)
Règlement Intérieur (au 15-04-2017)
Règlements Généraux (au 30-06-2017)
Règlement Financier (2005)
Circulaire Administrative 2016-2017 (au 09-06-2016)
Circulaire Administrative 2017-2018 (au 14-06-2017)
Circulaires Financières 2017 (à partir du 1er mai 2017)
Règlement Sportif (Règles Techniques des Compétitions) 2012-2013
Règlement Disciplinaire (2017)
Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme (2014)
Règlement Disciplinaire relatif à la lutte contre le Dopage (2016)
Assurances
Réglementation des Records (2016)

Voir



Règlementation Hors Stade 2017

Challenge Equip'Athlé 2017

Pointes d'Or "Colette Besson" 2017

Manuel pratique de l'Organisateur 2018



Manuel de l'organisateur 2017-2018

II. LE CERTIFICAT MEDICAL

A. OBLIGATIONS QUANT AU CERTIFICAT MEDICAL

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-2-1 du code du sport, que les participants répondent à l'un des critères suivants:

- titulaires d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaires d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

<http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>



Accès à la liste des Fédérations Agréées



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS



Ouvrir un à un le lien vers les fédérations

PRATIQUES SPORTIVES PRÉV

Accueil du site

Fédérations

Filtrez les rés

Type des féd

Multisports

Rechercher

Fédération	Adresse	Logo
Fédération des clubs de la défense	16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or CS 40 300 94114 ARCUEIL CEDEX	
Fédération française de la retraite sportive	12 rue des Pies CS 50020 38361 SASSENAGE CEDEX	
Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire	46/48 rue de Lagny 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS	
Fédération française des clubs alpins et de montagne	24 avenue de Laumière 75019 PARIS	
Fédération française du sport adapté	3 rue Cépré 75015 PARIS	
Fédération française du sport d'entreprise	28 rue Rosenwald 75015 PARIS	
Fédération française du sport travailliste	51 rue de la gare 78370 PLAISIR	
Fédération française du sport	108 avenue de Fontainebleau 94270 LE-KREMLIN-BICETRE	

Choisir Multisports

Cliquer sur filtrer



#VIVRE ATHLE

☐ Fédération des clubs de la défense 

☐ Fédération française de la retraite sportive 

☐ Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire **FFEPG** 

☐ Fédération française des clubs alpins et de montagne 

☐ Fédération française du sport adapté 

☐ Fédération française du sport d'entreprise 

☐ Fédération française du sport travailliste 

☐ Fédération française du sport universitaire 

☐ Fédération française handisport 

☐ Fédération française maccabi 

☐ Fédération française omnisports des personnels de l'éducation nationale de la jeunesse sports 

☐ Fédération française sports pour tous 

☐ Fédération Nationale du sport en milieu rural 

☐ Fédération sportive de la police nationale **FSPN** 

☐ Fédération sportive des **ASPTT** 

☐ Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique 

☐ Fédération sportive et culturelle de France 

☐ Fédération sportive et gymnique du travail **FSGT** 

☐ Union française des œuvres laïques d'éducation physique **UFOLEP** 

USINE A GAZ
A TOUS LES ETAGES



**#VIVRE
ATHLE**

**SEMINAIRE
DES FEDERAUX 2018**



REPONSES AUX DIFFERENTES QUESTIONS POSEES.



➤ Quotas des labels régionaux : pas plus de 3 par officiel et 10% max des épreuves inscrites sur Calorg. Au niveau fédéral il n'y a pas de quota de participation.

Réponse groupe label

➤ Port du casque pour les athlètes en fauteuil : quelle est la réglementation ?

Le paragraphe 4 page 21 trace la nécessité du port d'un casque pour les athlètes handisports en fauteuil .

Ce point de règlement est une préconisation de la Fédération Française Handisport pour la pratique de l'athlétisme.

Matériel & sécurité

Handicaps physiques

Fauteuil

La pratique de l'athlétisme "en fauteuil" nécessite l'acquisition d'un matériel spécifique (cadre rigide monté sur trois roues) et accessoires : casque et gants renforcés.

Handisport Le Guide 2018





- Point particulier sur le classement par équipe (mutés et étrangers)
surtout dans le cadre d'une création d'un club

1 - Règlementation pour les athlètes étrangers



REGLEMENTS GENERAUX

(Dernières modifications validées par le Comité Directeur 30 juin 2017)

Article 3.3 – Modalités de participation aux compétitions

3.3.1 COMPETITIONS OFFICIELLES

Un athlète étranger, titulaire d'une Licence délivrée par la FFA, ne sera pas considéré, pour les besoins du présent règlement, comme étranger sous réserve :

- qu'il appartienne à la catégorie Junior ou plus jeune ;
- qu'il n'ait jamais porté les couleurs d'une équipe nationale étrangère dépendant d'une Fédération affiliée à l'IAAF.

Sa Licence devra toutefois porter la mention du pays étranger (code IAAF à trois lettres, par exemple GER pour l'Allemagne).

Donc en dehors des cas de Junior ou plus jeune, un étranger restera étranger.



3 - Règlementation pour les mutés

La Règle est inchangée ; un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de douze mois à compter de la date d'obtention de sa mutation.

4 – Impact pour la création d'un club

Pas de texte trouvé expliquant qu'il y a un écart de traitement,

Si le nouveau club «fait participer » des athlètes qui étaient dans des clubs différents l'année précédente, la règle des mutés ou étranger s'applique.



Par la suite, les règlements des compétitions Nationales fixent le nombre de muté ou étranger par équipe sur chaque type d'épreuve

Ex :

- pour les cross 1 mutée ou 1 étranger par équipe,**
- Pour l'EKIDEN la limite de muté et/ou étranger est limité à 2.**



**#VIVRE
ATHLE**

**SEMINAIRE
DES FEDERAUX 2018**



ARBITRAGES

QUELQUES CAS SUJETS A DISCUSSION...



I. Les moyens de contrôle des courses de 24 heures et d'Ultra-Runner (Jean Francois)

Réflexion faisant suite aux tricheries de certaines personnalités de la course à pied :

- L'anglais Robert Young (370 marathons en 2014, 4441km en 46 jours lors de la traversée des Etats Unis). Ce sont ses sponsors qui l'ont démasqué grâce à des témoins et les relevés GPS (en fait il montait assez souvent dans sa voiture suiveuse) ;
- L'américain Kelly Agnew, spécialiste des 24 et 48h en circuit, s'est fait épingle également récemment : lui s'arrêtait régulièrement juste après le pointage (aux toilettes) exactement le temps qu'il mettait pour faire un tour, puis repassait au pointage (en ayant donc fait une cinquantaine de mètres au lieu de 1500m). C'est plus vicieux, mais ça ne peut pas arriver s'il y a 2 pointages aux extrémités de la boucle. Lui aussi a perdu ses sponsors et la crédibilité de toutes ses performances antérieures.



II. Qualification d'un tiers ou podium !

Deux puces et parfois plus encore...





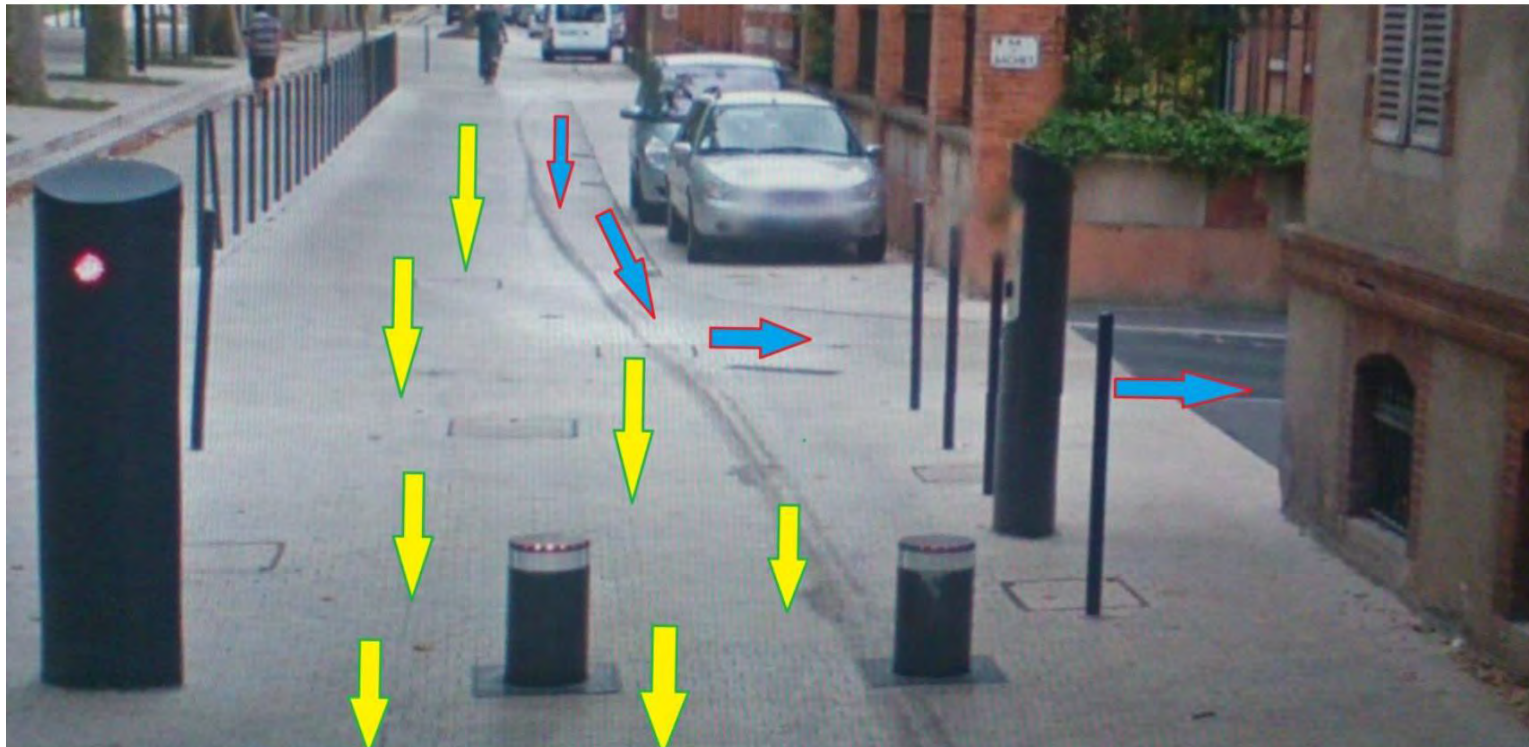
III. Reclassement, ou **non**, d'un coureur qui se trompe de parcours

Cas des 10 km de Toulouse



EXPLICATION

MAUVAIS GUIDAGE VOITURE OUVREUSE:



Allée Jules Guesde: Flèches jaunes indiquant le parcours qui devait être suivi, flèches bleues itinéraire pris par la voiture ouvreuse.



Le temps perdu estimé est d'environ 2 minutes. Il a terminé l'épreuve 4ème en 32'09".

Enregistrement avec annotation sur SI FFA.

Devant cette situation anormale qui pénalisait l'athlète sur plusieurs plans, performance, victoire assurée de l'épreuve, prime au premier. Vu qu'il n'était pas responsable de ce contre temps, afin d'un peu le rétablir dans ses droits, j'ai proposé aux responsables du Comité d'Organisation de le positionner 1er avec le même temps que le vainqueur et de ne pas faire figurer de 4ème dans les classements. Solution acceptée et appliquée. Il serait quand même dommage de faire supporter aux athlètes les erreurs d'organisation qui leur enlève la victoire ou parfois l'amélioration du record de l'épreuve. Même si l'on peut penser que ces erreurs sont bien involontaires pourquoi ne seraient-elles pas voulues par certains membres du COL pour favoriser la victoire d'un local bien connu ou pour éviter le règlement de l'éventuelle prime au record.



REGULARITE DE L'EPREUVE :

Officiel - Juge Arbitre de CHS atteste que :

Les athlètes ont effectué le parcours décrit au certificat de mesurage dans son intégralité

Les points de départ et d'arrivée ont été respectés.

Le balisage du parcours mis en place par l'organisateur respectait strictement les indications restrictives mentionnées au certificat de mesurage.

Les concurrents ont été suivis en permanence par un jury mobile et ont respecté les règlements.



**On n'invente pas des places, on n'invente pas des chronos,
le premier c'est celui qui passe la ligne d'arrivée en premier.**





IV. Problème de chronométrie...

SEMINAIRE DES FEDERAUX 2018



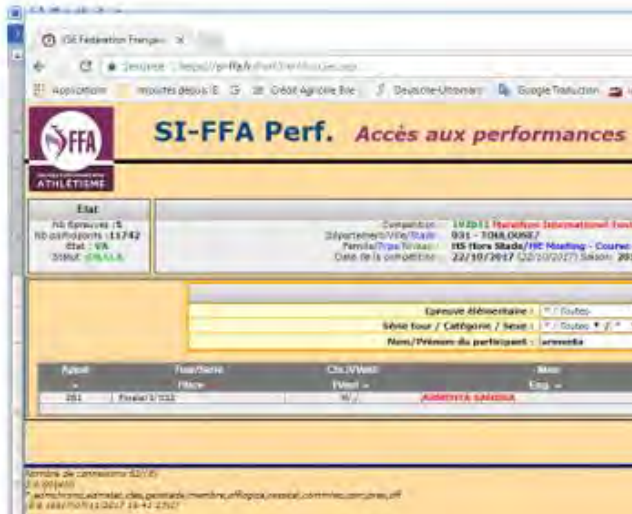
Photo arrivée 10 km de Toulouse

Dossard 6926 ARMENTA Sandra 532^{ème} temps officiel 49'05 temps réel 33'14

Dossard 6009	RIDEAU Daniel	553 ^{ème}	temps officiel 49'02	temps réel 48'53
--------------	---------------	--------------------	----------------------	------------------

Perf.

49'05" (33'14")





V. La complexité de nos supports documentaires pour la réglementation du Hors-Stade...





GUIDE DES LABELS COURSES SUR ROUTE

RÈGLEMENTS

CHALLENGES

CROSS-COUNTRY

GUIDE DES LABELS CROSS-COUNTRY

REGLEMENTS GENERAUX

GUIDE DES LABELS COURSES NATURE

RÈGLEMENTS



Trail
Tour National

REGLEMENT SPORTIF

HOMOLOGATION & CONTRÔLE DES RECORDS DE FRANCE

REGLEMENTS DES COMPETITIONS NATIONALES

REGLEMENTS DES COMPETITIONS NATIONALES PERIODE HIVERNALE

GUIDE DES LABELS MARCHE NORDIQUE EN COMPETITION





Il faut certainement revoir l'architecture de l'ensemble ?





**#VIVRE
ATHLE**

**SEMINAIRE
DES FEDERAUX 2018**

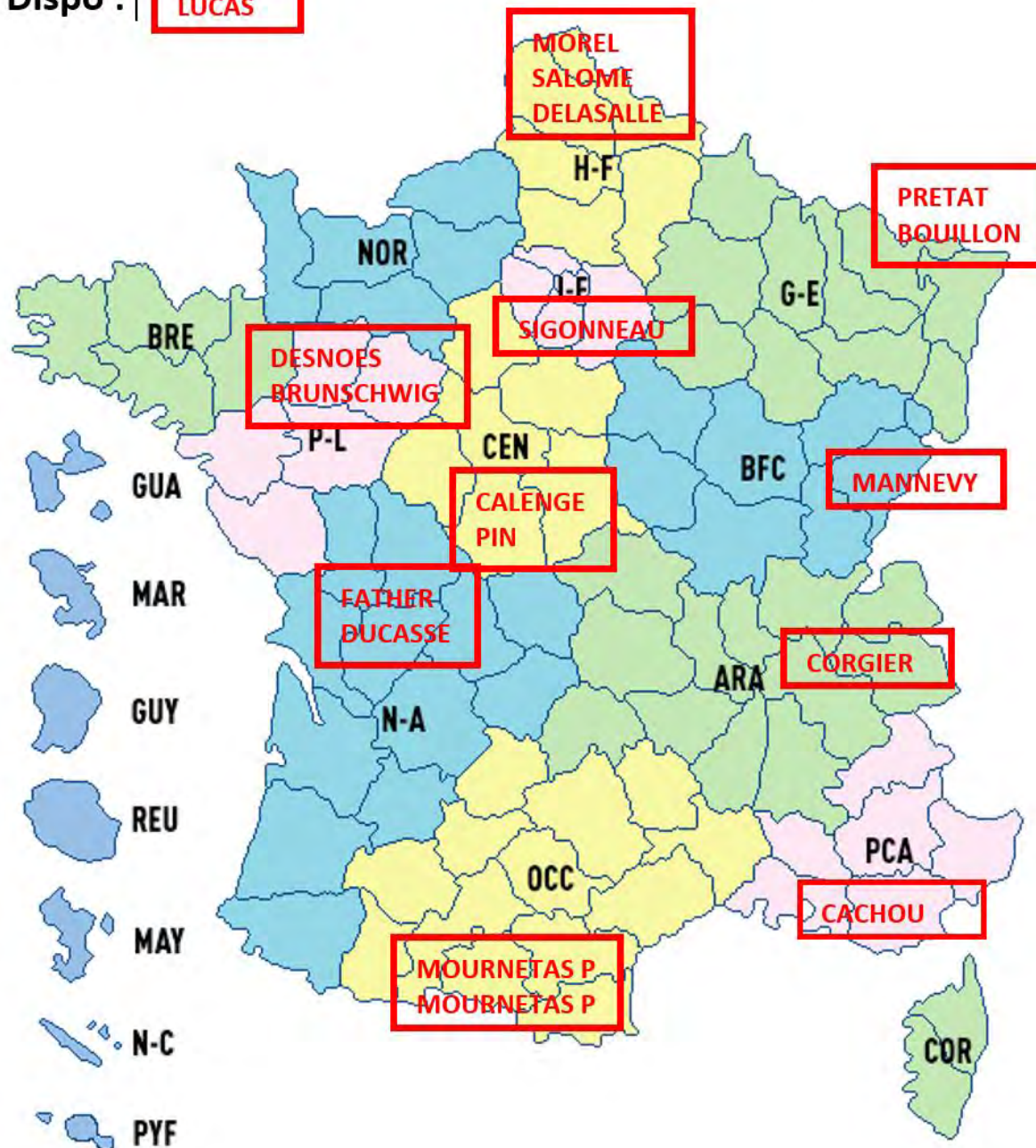


POINT FORMATION

CARTOGRAPHIE DES FORMATEURS

Dispo : | **LUCAS**

Comme
FORMA





Module de formation CNCHS

Juge compétition Hors-Stade

J.O.H.S.2





JUGE COMPETITION HORS-STADE

Quel est son rôle?





CHRONOMETREUR

STARTER

Mais aussi...

**JUGE COURSE
(à l'arrivée)**

**CONSEILLER
pour l'organisateur**



Ce module a pour objectif de former de nouveaux officiels qui occuperont les fonctions de starter, de chronométrateur et de juge course (juge à l'arrivée) exclusivement sur les manifestations de Courses Hors-Stade.

En plus de ces fonctions, ces officiels auront une connaissance de l'environnement des Courses Hors-Stade et des différents secteurs d'une épreuve afin d'aider les organisateurs.

La formation se déroule en deux temps et comprend :

- une première partie sur la réglementation et sur l'utilisation d'un dossier de mesurage,
- une deuxième partie « sur le terrain » avec des formateurs chronométrateur et un starter.

Sociétés de chronométrie

Sociétés d'inscriptions en ligne

Labellisation ou agrément

Les 2 termes sont utilisés

Où les trouver ?

- www.athle.fr :rubrique fédération



Règlement Marche Nordique Tour 2015-16

Sociétés de chronométrie garantissant le format Logica

Formulaire de saisie du Jury (Logica)

OK





SOCIETE DE CHRONOMETRIE ET INSCRIPTION EN LIGNE

Cette liste présente les sociétés de Chronométrie et d'inscription en ligne ayant un contrat d'agrément avec la FFA et à jour de toutes leurs obligations.

Cette liste est mise à jour quotidiennement et peut donc varier en fonction des conditions de renouvellement et/ou de respect des obligations.

Nom	Email	Téléphone	Web
ASSOCIATION AOCHS	gabriel.martineau@orange.fr	0619624507	
BREIZH CHRONO	breizhchrono@orange.fr	0676484620	
CHRONO COURSE	contact@sportinnovation.fr	0614158350	www.sportinnovation.fr
CHRONO SPORTS	chronosports83@gmail.com	0494250144	www.chronosports.fr
CHRONOM	olivier@chronom.org	0950651685	www.chronom.org
CHRONOPRO	bagraph@chronopro.net	0684478601	www.chronopro.net
CIMALP COMMUNICATION	pascal@thiriot.fr	0493314940	
COURSES 80	contact@valdesomme.net	0322485190	courses80.free.fr

Objectifs

- améliorer la qualité des résultats reçus,
- diminuer les erreurs,
- diminuer le travail des classeurs.

Marché

- la FFA fait de la publicité pour ces sociétés :
liste sur le site et nom dans les résultats,
- la FFA donne l'accès à sa base de données,
- la société envoie tous les résultats au bon format.

Comment être labellisé ?

□ Administratif

- avoir une personne licenciée dans la société,
- joindre la déclaration à la CNIL (rapport à leur site pour la mise en ligne des résultats),
- signer un contrat avec la FFA.

Comment être labellisé ?

❑ Pour les chronomètres

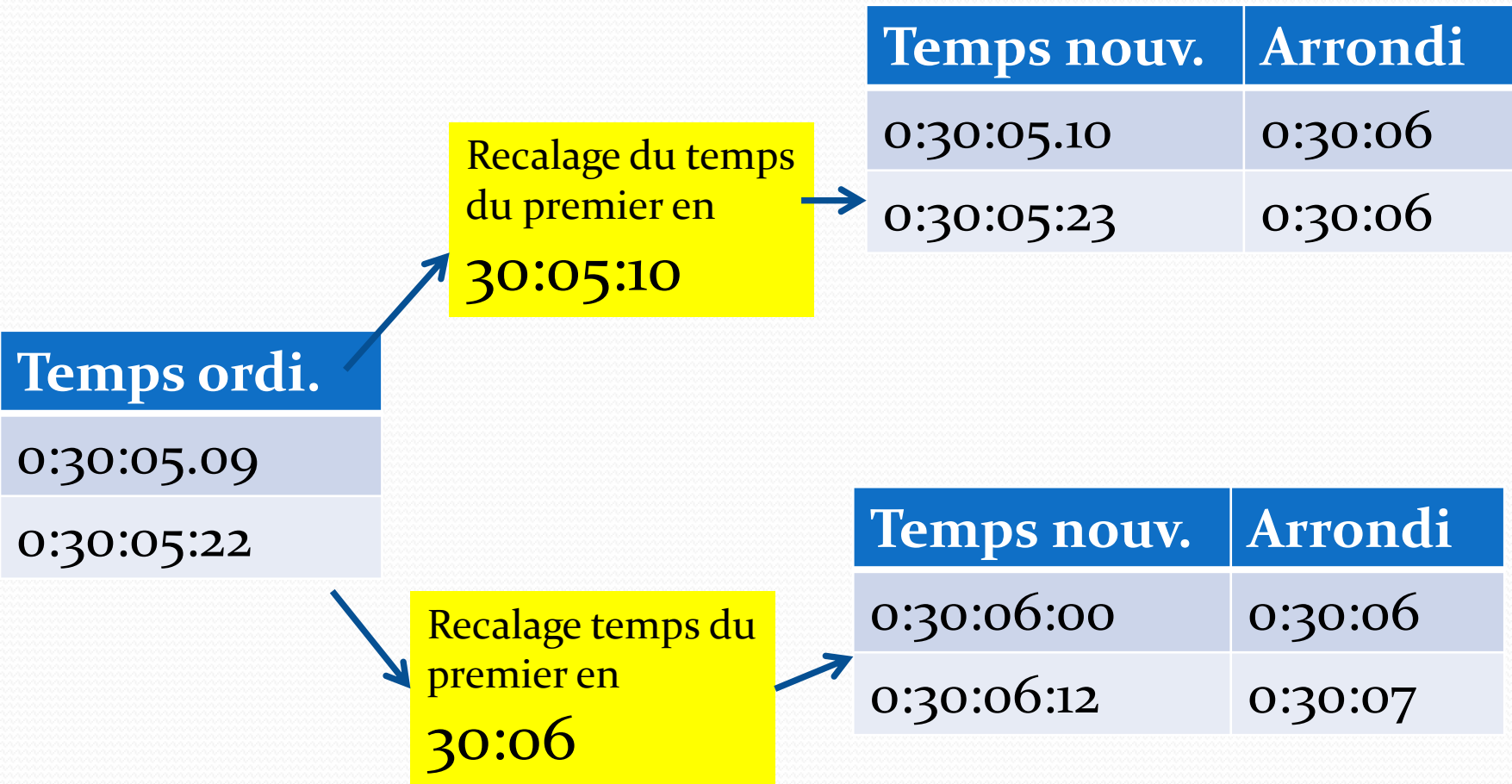
Les exigences évoluent :

- envoyer une image des résultats affichés (pour voir si l'affichage est conforme),
- envoyer un fichier logica d'une course,
- envoyer un fichier logica avec le temps réel,
- envoyer un fichier logica d'un Ekiden.

Nouvelles exigences : chrono

- recalage immédiat du temps officiel aux dixièmes,
- publier les temps arrondis à la seconde sup. (tps réel/ off),
- fournir sur demande les temps aux centièmes (si record),
- système de contrôle supplémentaire avec caméra,
- envoi des résultats de toutes les courses à la FFA sous 48h,
- pouvoir corriger les codes nationalités normes IAAF CIO ?
- pouvoir éditer les résultats papier à la demande ?
- s'engager pour les courses à label à ne faire aucune correction dans les classements sans l'accord du juge arbitre ?
- suite à une demande de correction, fournir une image d'arrivée.

Le calage au 1/10 : incidence

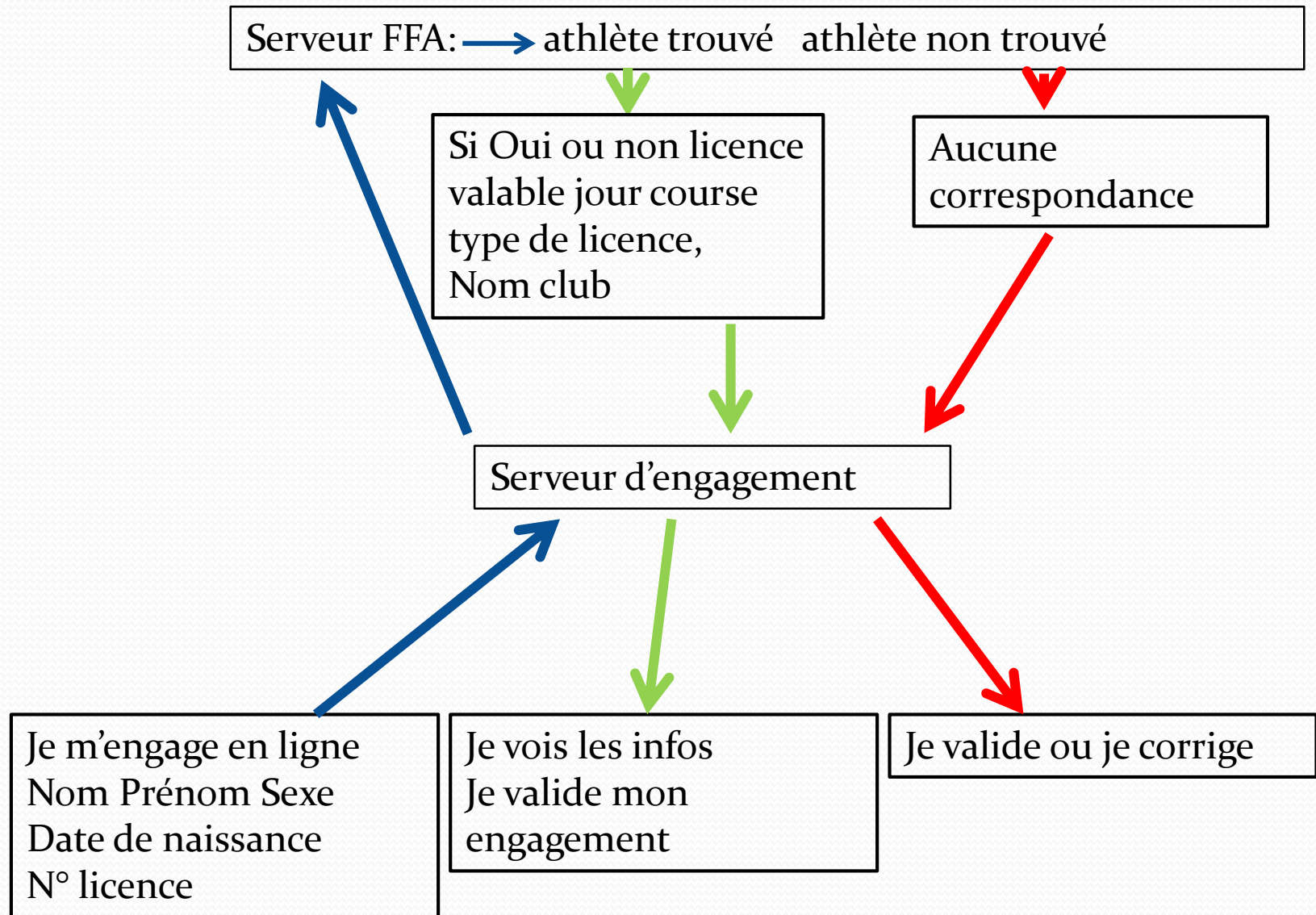


Le 2^o perd 1 seconde

CNIL

- la CNIL trouvait anormal que nous donnions tout le fichier des licenciés alors que, sur la compétition, il y avait seulement 300, 3000, voire 30000 athlètes.
- les solutions :
 - le webservice,
 - l'exe-local.

Le web service : identité conforme



L'exe-local

- c'est un petit programme,
- ne nécessite pas de connexion internet,
- le fichier des licenciés est crypté,
- il vérifie la conformité identité licence des engagés avec le fichier fédéral,
- doit être utilisé par les sociétés de chrono pour fiabiliser les fichier d'engagés.

Les résultats



C'est www.athle.fr



- Carré jaune : L'officiel n'a pas clos, il attend les modifications

22/12	Hors St	Pré historic trail périgueux	Per
17/12	Hors St	Corrida de noel	Dor
Résultats disponibles mais non vérifiés (et peut-être incomplets) pour la compétition n°211201			
21/12	Hors St	Corrida de noel	Sai
			Sai

- Carré vert : résultats chargés

17/12	Hors St	Championnat de trail régional tgf "mémorial jean ba	
Résultats disponibles pour la compétition n°193111			

- Carré noir : pas de résultats

23/12	Hors St (-)	10ème vérotière nocturne	
23/12	Hors St (-)	A travers martheville	
Résultats pour la compétition n° 194560 en attente			



- Les drapeaux= une épreuve label sur la compétition



International



National



Régional



Ch France

Prise en compte



- ❑ Ce sont les infos du siffa qui sont prises en compte :
 - pour les records,
 - les points clubs,
 - les qualifications des athlètes,
 - La prorogation des officiels.

Il est important que les infos siffa soient conformes à vos validations.

Cliquons sur le carré



22/01 *

05/02/17 - 10 km du Ravensberg

BAILLEUL - H-F - 059 - Label Régional

Jury, je clique

>> Statistiques

Jury <<

Athlètes, pensez à donner votre n° de licence, lors de l'inscription, aux organisateurs pour les exploitations (lien et alimentation de votre fiche personnelle, qualification aux Chpts de France, classement des clubs, bilans, records, etc...)

10 Km Route TC | M | 10 Km Route TC | Chr : M | 10000 m

1	32'29" qi	CHEGE David kamwende (Ken)
2	32'41" qi	POVIER Cedric
3	33'27" qi	HUYGHE Jeremy
4	34'27"	RASTIEN Florian
5	34'36"	FOURREIN Pierre
6	34'46"	BOUVIER Pierre

Pas de temps réel

05/02/17 - 10 km du Ravensberg

BAILLEUL - H-F - 059 - Label Régional

5 février 2017

animation

BILLIAU	PATRICK	729558	AC WAMBRECHIES
---------	---------	--------	----------------

chronometreur

CORDONNIER	JEAN-LUC	993589	WATTEN CASSEL ORGANISATIONS
------------	----------	--------	-----------------------------

directeur de course

DUBRUQUE	GERARD	359982	CLLL ARMENTIERES
----------	--------	--------	------------------

jury d'arrivée

DUBRUQUE	THERESE	359983	CLLL ARMENTIERES
----------	---------	--------	------------------

starters

THEVE	JEAN-ROBERT	232849	AC WAMBRECHIES
-------	-------------	--------	----------------

chronometreur

VANNESTE	ERIC	310866	ATHLE HALLUIN-VAL-DE-LYS
----------	------	--------	--------------------------

juge arbitre hors stade

YARD	BRUNO	309254	JOGGING CLUB MONTIGNYNOIS
------	-------	--------	---------------------------

Le temps réel



- Avec les temps réels

10 Km Route M M 10 Km Route M Chr : M 10000 m		
1	30'50" (30'50")	GUIBAULT Thierry
2	30'53" (30'53")	BOUM Ilyes
3	31'14" (31'14")	CLAVIER Geoffrey
4	31'28" (31'27")	SAID Ben-hamisse
5	31'31" (31'31")	BARAK Ali-moussa (CHA)
6	31'34" (31'33")	ZIOINI Badredine
7	31'34" (31'34")	JOURHAOUI Mohamed (Mar)
8	31'41" (31'41")	SCHOONHEERE Pascal
9	31'42" (31'41")	CHARTOIS Maxime
10	31'44" (31'44")	GOUJON Clement

Temps réel à problèmes



Trop d'écart entre le temps réel et le temps officiel:

Place	Nom prénom (Nat)	Perf.	Tps réel
1	BARBET Pierre	2h35'31"	2h35'29"
2	BARON Sebastien	2h40'30"	2h40'28"
3	LAFAY Philippe	2h42'10"	2h42'07"
4	REDO Franck	2h42'19"	2h42'14"
5	BERTHE Benoit	2h50'30"	2h50'21"
6	EPALE Tanguy	2h51'52"	2h51'48"
7	SOUPE Sebastien	2h54'43"	2h54'39"
8	ASSAM Morad	2h55'30"	2h55'28"

Temps réel suite (épreuve marathon)



- Demander un classement suivant le temps réel: surprise !
- Ordre sur temps off Ordre temps réel

Place	Do	Perf.
1	3	2h35'31"
2	8	2h40'30"
3	18	2h42'10"
4	26	2h42'19"
5	71	2h50'30"
6	19	2h51'52"
7	29	2h54'43"

Tps officiel	Tps réel
4h32'13"	1h43'15"
4h42'58"	1h55'29"
4h45'00"	1h59'57"
2h35'31"	2h35'29"
2h40'30"	2h40'28"
2h42'10"	2h42'07"
2h42'19"	2h42'14"

En cas de problèmes



❑ Alerter l'officiel logica

- si le parcours n'est pas conforme au certificat,
- si les temps réels posent des problèmes,
- si des coureurs ont été ajoutés,
- si retard dans chargement résultats ou jury.

Rapports



❑ Ces cases sont importantes:

RESULTATS°:❑	OUI❑	NON❑
Résultats chargés sous 48h sur Si-FFA conforme à ce qu'on a validé❑	❑	❑
Jury chargé sur SIFFA❑	❑	❑

Les pays: les normes CIO



ALG	ALGERIE
AND	ANDORRE
AUT	AUTRICHE
BEL	BELGIQUE
CZE	REPUBLIQUE TCHEQUE
DEN	DANEMARK
ESP	ESPAGNE
GBR	GRANDE BRETAGNE / IRLANDE NORD
GER	ALLEMAGNE

En jaune : les abréviations pas toujours respectées

Les pays: le codage doit être conforme



GRE	GRECE
IRL	EIRE
LUX	LUXEMBOURG
MAR	MAROC
MON	MONACO
NED	PAYS BAS
NOR	NORVEGE
POL	POLOGNE
POR	PORTUGAL
ROU	Roumanie

Les pays: le codage doit être conforme



ROU	Roumanie
RUS	RUSSIE
SLO	SLOVENIE
SRB	Serbie
SUI	SUISSE
SVK	SLOVAQUIE république
SWE	SUEDE
TUN	TUNISIE
TUR	TURQUIE

Les trails et le matériel obligatoire



❑ Rôle de l'officiel :

- Vérifier la liste du matériel obligatoire sur les règlements de l'organisateur (papier et internet)
Il peut y avoir des divergences entre les 2 ;
- Vérifier les sanctions prévues ;
- Inciter l'organisateur à rappeler ce point de règlement, lors de la distribution des dossards, au micro ;
- Vérifier que les sanctions sont appliquées suite à l'absence de matériel.



Le Cross 2017-2018

2. LES DEMI-FINALES

Les demi-finales des Championnats de France seront les nouvelles régions ou les régions qui ont désiré se regrouper :

- ❖ Bretagne – Normandie
- ❖ Auvergne – Rhône-Alpes
- ❖ Hauts-de-France
- ❖ Centre – Pays de la Loire
- ❖ Ile-de-France
- ❖ Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse
- ❖ Occitanie
- ❖ Nouvelle Aquitaine
- ❖ Grand Est – Bourgogne-Franche-Comté
- ❖ DOM-TOM (règle de participation particulière)

A partir des quarts de finale, les athlètes qualifiés, à titre individuel ou par équipe devront s'engager pour le tour suivant.

Règlements techniques des épreuves :

Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories, les 5^e et 6^e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

- Seule une équipe sera classée par club, dans chaque catégorie.

Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.

- L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de points le moins élevé.

En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.

Le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à **1 pour toutes les catégories.**

Les appellations des championnats changent, sauf pour les championnats départementaux.

Les nouvelles appellations seront :

1. LES QUARTS DE FINALE

Cela concerne le découpage des nouvelles régions, qui compte-tenu des déplacements engendrés peuvent découper et organiser ce territoire en plusieurs zones.

2. LES DEMI-FINALES

Les demi-finales des Championnats de France seront les nouvelles régions ou les régions qui ont désiré se regrouper :

Les ¼ de Finales

Ils doivent se dérouler à la date fixée par le calendrier fédéral de l'année en cours (pour les épreuves qualificatives aux demi-finales), sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral.

LE CROSS COURT FEMININ ET LE CROSS COURT MASCULIN DOIVENT SE DEROULER LE MEME JOUR QUE LES CROSS ELITE.

Si une dérogation est accordée par le Bureau Fédéral, les athlètes participants aux cross courts et cross Elite ne marqueront qu'une seule fois des points pour le challenge national des clubs.

Les ½ Finales

Elles doivent se dérouler à la date fixée par le calendrier fédéral de l'année en cours, soit 3 semaines avant la date des Championnats de France, sauf dérogation accordée par le Bureau Fédéral (cet accord étant signifié à la CNCHS).

- Minimes : individuels et par équipe, H & F
- Cadets : individuels et par équipes, H et F
- Juniors : individuels et par équipes, H et F
- Espoirs : individuels, H et F
- Élite : individuels et par équipes, H/ F
- Masters H : individuels et par équipes
- Masters F : individuels
- Cross Court : individuels et par équipes, H/ F

Il est demandé aux Ligues d'établir, chaque fois que cela est possible, des classements spécifiques, tant individuels que par équipes.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME PRÉSENTE

CHAMPIONNATS DE FRANCE

CROSS COUNTRY

10 & 11
MARS
2018

DOMAINE DE
MANÉHOARN
À PLOUAY



Nombre de qualifiés Individuels

HOMMES						DEMI-FINALES	FEMMES					
MA	SE	CC	ES	JU	CA		MA	SE	CC	ES	JU	CA
23	13	21	8	27	31	HAUTS DE France	7	15	20	8	15	18
21	36	20	9	26	28	GRAND EST BOU F-C	11	15	17	9	20	33
36	28	30	12	28	23	AUVERGNE RHONE-ALPES	14	24	23	9	25	36
19	21	14	7	18	23	OCCITANIE	8	12	11	9	10	19
29	20	10	7	20	24	CENTRE PAYS DE LOIRE	9	25	24	11	33	24
35	17	19	13	34	31	BRETAGNE NORMANDIE	9	26	16	6	28	30
18	17	19	8	23	18	NOUVELLE AQUITAINE	5	11	12	5	13	13
27	26	25	12	26	25	ILE DE France	7	22	36	10	19	30
17	11	17	5	22	21	PACA CORSE	6	15	15	6	12	21
225	189	175	81	224	224	TOTAL	76	165	174	73	175	224

Nombre d'équipes qualifiées

HOMMES					DEMI-FINALES	FEMMES			
Ma	Elite	CC	Ju	Ca		Elite	CC	Ju	Ca
4	3	3	4	5	HAUTS DE France	2	4	2	4
2	5	3	4	6	GRAND EST BOU FC	2	3	3	5
5	5	7	3	3	AUVERGNE RHONE-ALPES	6	4	5	4
3	4	3	3	3	OCCITANIE	5	2	3	2
4	3	2	3	3	CENTRE PAYS DE LOIRE	5	3	5	3
5	3	4	4	4	BRETAGNE NORMANDIE	3	4	5	4
2	3	2	3	2	NOUVELLE AQUITAINE	2	3	2	2
4	4	5	4	3	ILE DE France	4	6	4	4
3	2	3	4	3	PACA CORSE	3	3	3	4
32	32	32	32	32	TOTAL	32	32	32	32

DIMANCHE 11 MARS

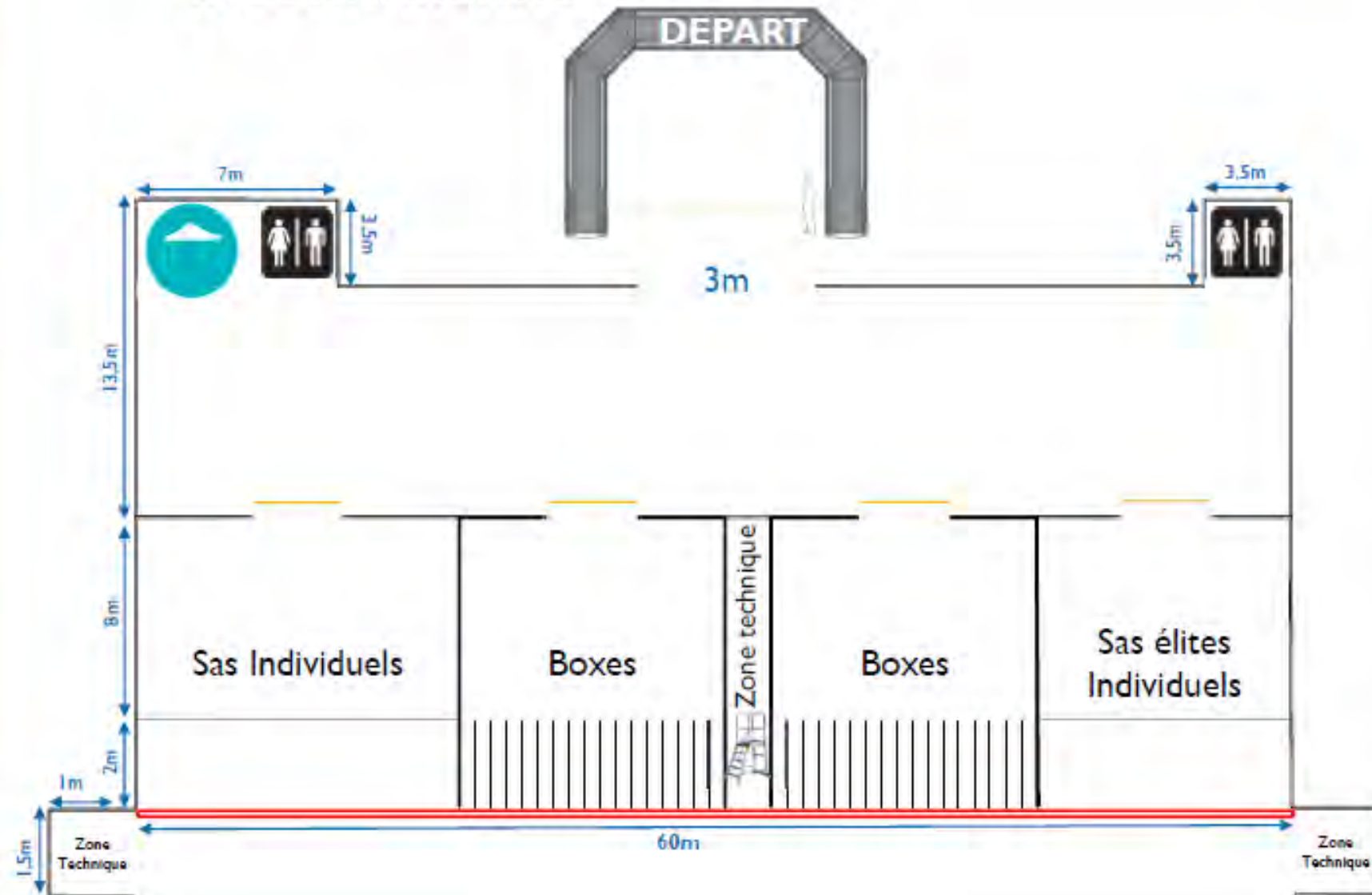
Retrait des dossards : 7h45 - 14h00

n°3 9h30	FRANCE	Masters	H	10 010 m	LD + 1PB + 1MB + 3GB + LA
n°4 10h30	FRANCE	Cadettes	F	4 730 m	LD + 1PB + 2MB + LA
	CNSE	Cadettes	F		
n°5 11h00	FRANCE	Cadets	H	5 970 m	LD + 1PB + 2GB + LA
	CNSE	Cadets	H		
n°6 11h40	FRANCE	Juniors	F	5 970 m	LD + 1PB + 2GB + LA
	CNSE	Juniors	F		
n°7 12h20	FRANCE	Juniors	H	7 680 m	LD + 1PB + 1MB + 2GB + LA
	CNSE	Juniors	H		
n°8 13h10	FRANCE	Cross Court	F	4 350 m	LD + 1MB + 1GB + LA
n°9 13h35	FRANCE	Cross Court	H	4 350 m	LD + 1MB + 1GB + LA
n°10 14h00	FRANCE	Cross Long Elite, Espoirs, Masters	F	9 010 m	LD + 1MB + 3GB + LA
n°11 15h00	FRANCE	Cross Long Elite, Espoirs	H	10 010 m	LD + 1PB + 1MB + 3GB + LA

En préambule le samedi

11h30	PO	Kid Cross	F / H	1 000 m	LD + 1MB partielle + LA
11h45	BE	Kid Cross	F / H	2 020 m	LD + 1MB + LA
13h00	Inter-Ligues	Minimes Filles	F	3 640 m	LD + 1PB + 1GB + LA
13h25	Inter-Ligues	Minimes Garçons	H	4 350 m	LD + 1MB + 1GB + LA
n°1 14h00	CNSE	Masters 3, Masters 4 Espoirs, Seniors, Masters	H F	7 680 m	LD + 1PB + 1MB + 2GB + LA
	CNAM	Masters 3, Masters 4 Masters 2, Masters 3, Masters 4	H F		
n°2 14h50	CNSE	Espoirs, Seniors, Masters 1, Masters 2	H	10 010 m	LD + 1PB + 1MB + 3GB + LA
	CNAM	Masters 2	H		
15h05	COURSE NATURE		F / H	12 km	

RECOMMANDATIONS



Les distances 2017-2018

	Département	¼ de Finale	½ de Finale	Finale
Masters masculins	8.5 km	9 km	10 km	10 km
Cross court Féminins	4 km	4 km	4 km à 4,5 km	4,5 km
Cross court Masculins	4 km	4 km	4 km à 4,5 km	4,5 km
Cross long Féminins	7 km	7.5 km	8 km	9 km
Cross long Masculins	8.5 km	9 km	10 km	10 km

En ce qui concerne les trails

L'an dernier nous avons rencontré un problème concernant le matériel obligatoire sur un trail à label :

- d'une part, certains athlètes n'avaient pas de matériel obligatoire sous prétexte que c'étaient des pistards.
- d'autre part, le règlement n'était pas le même sur les bulletins d'inscription et sur internet.

Un courrier a été adressé à tous les organisateurs de trail à label :

Une des particularités du trail est la nécessité d'avoir du matériel (eau, sifflet, ravitaillement solide, couverture de survie etc...). Ce matériel doit être adapté à la configuration terrain et aux conditions atmosphériques.

Au moment du retrait des dossards, il peut être allégé si le temps annoncé est clément. A préciser dans le règlement.

Ce matériel est un élément important de la sécurité. Même les meilleurs ne sont pas à l'abri d'une défaillance !

Afin d'éviter tous problèmes avec les coureurs, il est important :

- *que dans votre règlement vous précisiez le matériel obligatoire et le matériel conseillé ;*
- *que le règlement soit identique sur tous vos supports (internet, bulletin d'inscription papier) ;*
- *que les sanctions soient précisées (pénalité de temps, ou mise hors course) ;*
- *qu'au lieu de retrait des dossards, une affiche rappelle ce point ;*
- *Qu'il soit précisé que des contrôles peuvent être faits au moment du retrait des dossards, au départ, sur le parcours et à l'arrivée.*

Le speaker peut rappeler le matériel obligatoire dont il faut se munir et les sanctions qui seront appliquées.

Ces mesures devraient éviter des problèmes.

Il me semble intéressant que les officiels fédéraux soient au courant de ce courrier.

En ce qui concerne la montagne

Au niveau des champions de France, nous avons mis la même distance pour les seniors hommes et les seniors femmes (conformément à la réglementation internationale).

Extrait du cahier des charges des championnats de France :

➤ **Programme montée**

o **Jeunes**

Programme montée : arrivée commune, départs décalés.

Cadets-Cadettes + Juniors Femmes :

- Distance de 4 km à 5,5 km
- Dénivelé de 300m à 600m

Juniors Hommes :

- Distance de 6 à 7 km
- Dénivelé de 500m à 800m

Féminines (Espoirs, Seniors, Masters) :

- Distance de 9 km à 13 km
- Dénivelé de 900 m à 1500 m

Masculins (Espoirs, Seniors, Masters) : parcours identique à celui des féminines.

➤ **Programme montée/descente (1 à 3 boucles)**

Pour les jeunes

Dans la mesure du possible si le site le permet, des parcours différenciés seront prévus d'une part pour les cadets-cadets-juniors filles et d'autre part pour les juniors hommes, pour se rapprocher des préconisations internationales.

Cadets Cadettes + Juniors Femmes :

Une montée descente : distance de 4 à 5 km - Dénivelé cumulé positif 200 m à 350 m

Juniors Hommes :

Une montée descente : Distance de 6 à 7 km - Dénivelé cumulé positif 300 m à 500 m

Si le site ne le permet vraiment pas, il sera autorisé une course commune pour les cadets-cadettes / juniors filles-juniors hommes :

Cadets - Cadettes + Juniors Hommes / Femmes :

Distance entre 5 et 6,5 km - Dénivelé cumulé positif 250 à 450 m

Féminines (Espoirs, Seniors, Masters)

Une montée descente :

Distance de 9 km à 13 km

Dénivelé cumulé positif 700m à 1000m

Au moins 300m entre le point le plus haut et le point le plus bas.

Masculins (Espoirs, Seniors, Masters) : parcours identique à celui des féminines.

Le jury sur les trails et la montagne :

Comme il n'y a pas de record sur ces épreuves, les fonctions de starter, de chronométreur peuvent être assurées par de simples licenciés si la course a un label.